

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 11
- présents : 7
- votants : 9
- absents : 4

Date de convocation :

17.08.2022

Date d'affichage :

17.08.2022

Séance du 30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente août à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Christian BONNET, Mme Martine FERNANDES, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER ; Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;

Secrétaire : M. Jean-Philippe VALENTIN,

Objet : DM N°1 Assainissement

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de réajuster un certain nombre d'articles de la section de fonctionnement du budget annexe Assainissement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Crédit à ouvrir	Crédit à réduire
042	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	583.00 €	
011	618	Divers		583.00 €
		TOTAL	583.00 €	583.00 €
		TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	0.00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la décision modificative N°1 du budget assainissement 2022
- **DIT** que les dispositions financières seront inscrites au budget 2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Laurent BOUCARUT